Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 128 (1983)
Heft: 7-8

Vorwort: Foin des poids et des mesures
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Foin des poids et des mesures

Le Suisse, c'est connu, doit avoir honte. «Se doit d'avoir», comme on dit lorsqu'on est dans le vent. Et, puisqu'il n'y met guère d'entrain et semble peu apte à se culpabiliser lui-même, les media s'y sont trouvé une vocation. Mais un tel apostolat ne saurait s'arrêter à si peu. Il faut encore déniaiser ce rustre, le «conscientiser», le «dynamiser». Les intentions sont pures: une fois encore, il s'agit de faire le bonheur des gens malgré eux. Or, les intentions, l'enfer en est pavé, dit-on. Mais, la bonne fin sanctifiant les moyens, il convient de «relativiser» l'objectivité, de la «repenser», de la rendre fonctionnelle.

Les mois de mai et de juin nous ont valu un modèle d'intoxication. Notre gouvernement, élu selon nos lois, expulse, en vertu d'elles et comme c'est son devoir, Alexei Dumov et ferme une agence de presse soviétique parce qu'elle est une officine de désinformation et d'agitation. Alors, c'est le tollé. Quoi! on s'arrêterait à des broutilles telles que l'instruction à la confection de bouteilles incendiaires ou le trouble des débats du Conseil national! L'USJ crie à l'intolérable et l'ATS rapporte doctement que cette union «condamne fermement l'attitude du DFJP» et qu'elle «exige que le conseiller fédéral Friedrich publie immédiatement les documents de l'enquête *dans l'intérêt de la liberté de presse du pays, jusqu'ici mondialement réputée*». Et — pourquoi rester en si bon chemin? — on prête intention au Conseil fédéral de vouloir, par ce biais, discréditer le «mouvement pour la paix». Comme si c'était sa faute qu'il y ait accointance!

On connaît la suite et ses gros titres. Par contre, à part de rares lignes consacrées par peu de quotidiens à l'affaire du paquet de tracts de l'Aeroflot, le silence pudique. Les deux affaires ont beau être parallèles et même complémentaires, escamoter la seconde permettra au souriant Dumov d'«accepter» avant de partir «de donner son avis sur les mesures dont il est l'objet» et de déclarer avant de s'envoler: «J'espère bien revenir un jour dans le pays où j'ai passé quatre ans et demi.»

En touriste ou en chef de propagande sous les chenilles moscovites? Quelle preuve de mauvaise foi que de se le demander! N'a-t-il pas rejeté en bloc (et donc sans argument vérifiable) les accusations portées contre lui? Son travail ne constituait-il pas «essentiellement» (et non «exclusivement», soit dit entre nous) à écrire pour les media soviétiques? Son dernier papier «destiné à un journal sportif tirant à cinq millions d'exemplaires» n'a-t-il pas été consacré à la skieuse Erika Hess?

Finalement, ne devrait-on pas verser des honoraires à cette touchante victime du devoir pour avoir fourni si abondante pâture à notre presse?

RMS